



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

armée

Question écrite n° 86485

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fonctionnement des centres interarmées de recrutement des forces armées. Il désire connaître les améliorations mises en oeuvre afin de favoriser le recrutement.

### Texte de la réponse

Le ministère de la défense s'est engagé dans un vaste processus de transformation visant notamment à améliorer l'efficacité de son administration dans le cadre de la réforme de l'État décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Dans le domaine du recrutement, les centres d'information et de recrutement des armées ont été transformés, depuis le 1er septembre 2008, en centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA), sous le commandement unique d'un officier d'une des armées. Lors de la création des CIRFA, le regroupement des armées au sein d'une même structure et la mise en place d'une signalétique commune ont eu pour effet de faciliter l'accès du public à l'information sur les carrières militaires. De même, la formation interarmées dont ont bénéficié les agents d'aide au recrutement et les conseillers en recrutement a permis d'offrir au public un accueil et une information uniformisés. Ces conseillers, quelle que soit leur armée d'appartenance, peuvent ainsi proposer une information de base sur le recrutement au sein des autres armées. Durant les interventions en milieu scolaire, dans les collèges, lycées et établissements du second cycle, les conseillers en recrutement des trois armées proposent des présentations communes. Ce nouveau dispositif est particulièrement apprécié par le corps enseignant, tout comme l'existence d'un correspondant unique qui est le CIRFA. Ces améliorations, qui concernent également les différentes étapes du parcours de recrutement, ont largement contribué à optimiser l'activité des conseillers. Dans ce cadre, les armées ont décidé de mutualiser les tests psychotechniques. Ainsi, tout candidat à l'engagement, qu'il soit attiré par une, deux ou par les trois armées, n'effectue désormais qu'une seule session de tests. Une fois le profil des candidats établi, les armées peuvent échanger sur les différentes candidatures afin de trouver la meilleure adéquation possible entre leurs besoins et les profils présentés, et cela dans l'intérêt tant du postulant que du ministère de la défense. Ainsi, la mise en place des CIRFA, par la mutualisation des moyens jusqu'alors dispersés dans les armées, a permis une amélioration substantielle de la qualité du service rendu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86485

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 2010, page 8982

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2010, page 11407